

Conditions générales de vente

A l'attention des GROUPES à partir de 10 personnes

1-Dispositions générales

Toute inscription implique :

- L'entière adhésion à nos conditions générales de vente.
- De savoir s'immerger et de savoir nager au moins 50 m pour l'activité canyoning.
- De ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique de nos activités.
- La parfaite compréhension des recommandations de pratique de l'activité choisie.

2-Responsabilité

Les participants acceptent les risques inhérents au milieu naturel dans lequel ils évoluent et ils sont conscients de la seule obligation de moyens relative à la sécurité incombant au moniteur.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par le moniteur qui se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien être du groupe. Dans ce cas aucune indemnité de remboursement ne saurait être due.

Des limites d'âge sont applicables pour les activités : escalade à partir de 8 ans, canyoning et via ferrata à partir de 10 ans. Ces limites peuvent faire l'objet de dérogation exceptionnelle sur demande des parents.

Dans le cadre d'un groupe ou de l'inscription de plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et à approuver les conditions générales à l'ensemble des participants.

3-Conditions tarifaires et assurances

Les tarifs s'entendent T.T.C. et en Euros. Ils comprennent :

Pour le canyoning :

- l'encadrement par des professionnels diplômés d'état : 1 moniteur pour 8 personnes maximum, ou 1 moniteur pour 8 enfants et 1 animateur.
- l'assurance en responsabilité civile professionnelle.
- le matériel collectif (sac, bidon étanche pour le pique-nique, cordes).
- le matériel spécifique de sécurité (casque, baudrier, longes, mousquetons).
- la combinaison néoprène.

Pour l'escalade et la via ferrata:

- l'encadrement par des professionnels diplômés d'état : 1 moniteur pour 10 personnes maximum, ou 1 moniteur pour 10 enfants et 1 animateur.
- l'assurance en responsabilité civile professionnelle.
- le matériel collectif (cordes).
- le matériel spécifique de sécurité (casque, baudrier, longes, mousquetons, grigri).

Les tarifs ne comprennent pas :

- Les assurances suivantes : **l'assurance en responsabilité civile individuelle (dommages à autrui) ni l'assurance individuelle accidents (dommages subis)**. Vérifiez que vous êtes couvert avant de pratiquer l'activité.

4-Réservation / Commande

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par courrier ou mail par la Société TERRE & EAU, et après versement d'un acompte de 30 % de la valeur totale de la commande.

L'acceptation et la signature d'un devis n'entraînent la commande définitive qu'après confirmation par la Société TERRE & EAU.

Cette confirmation reprend les informations essentielles au bon déroulement des séances : activité, lieux, horaires, rendez-vous, nombre de participants...

Il incombera à l'organisateur de nous transmettre dès que possible les caractéristiques définitives du groupe (effectifs et tranches d'âge). A l'issue de quoi, nous pourrions établir un tarif au plus réaliste.

5-Modification / annulation de commande

Vous pouvez modifier votre commande dans la mesure des possibilités de la Société Terre & Eau.

Vous pouvez annuler votre commande jusqu'à 8 jours à l'avance.

Au delà de ce délai, si la modification n'est pas réalisable ou si vous souhaitez annuler la commande, l'acompte versé ne sera pas restitué.

Les commandes annulées le jour même seront facturées dans leur intégralité.

L'escalade, le canyoning et la via ferrata étant des activités de pleine nature, soumises aux contraintes du milieu extérieur, la Société TERRE & EAU peut être amenée à adapter le programme en fonction des conditions météorologiques (et du niveau des eaux pour le canyoning). Les moniteurs peuvent modifier ou annuler une séance sur le lieu et à l'heure du rendez-vous, si les conditions ne permettent pas de pratiquer les activités en toute sécurité. En cas de conditions défavorables prévisibles, la Société TERRE & EAU vous proposera le plus tôt possible une activité de substitution.

L'annulation par la Société TERRE & EAU ou votre refus d'une activité de substitution entraîne la restitution de votre acompte, sans indemnités supplémentaires.

6-Facturation / modalités de paiement

Une facture correspondant à la prestation vous sera remise, ou envoyée dans un délai raisonnable. Votre acompte pourra vous être rendu avec la facture ou encaissé, déduction faite sur le total à régler.

Nos prestations sont à régler dans un délai de 10 jours à réception de la facture.

7-Utilisation de l'image

La Société TERRE & EAU se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses prestations pour illustrer ses brochures, publicités diverses, son site Internet, sauf avis contraire du participant qui le cas échéant doit le stipuler expressément sur papier libre.

8-Validité des conditions générales de vente

La Société TERRE & EAU se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente et cela sans préavis.